

PROCES-VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 NOVEMBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf, le sept du mois de novembre à 18 heures 45, le Conseil Municipal dûment convoqué le 31 octobre deux mille dix-neuf, s'est réuni en la salle des délibérations de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. MEIGNEN, Maire.

PRESENTS : M. MEIGNEN, Maire,

M. RANQUET, M. GALIOTTO, M. BOUMEDJANE, Mme CERRIGONE, M. VILTART, Mme LEMARCHAND, Mme PEPE, M. CARRE, Mme VIOLET, Mme HERSEMEULE, Mme KHALI, Adjoints au Maire,

M. PERRIER, Mme DELMOTTE, M. SAIA, M. RUBIO, M. DI CIACCO, Mme BOUR, Mme GOURSONNET, M. MUSQUET, Mme GONCALVES (à partir de 19h10), M. DRINE, M. VAZ, Mme SEGURA, M. RAMOS, Mme BUFFET, M. BRAMY, M. SOUBEN, M. BARRES, M. MIGNOT, Mme TANSERI, M. GAY, Mme MILOT, Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT DONNE MANDAT :

Mme HAMA, Adjointe au maire, (procuration à M. GALIOTTO), Mme COMAYRAS, Adjointe au maire, (procuration à Mme PEPE), Mme ROUSSIERE, Conseillère Municipale, (procuration à M. RANQUET), M. THEVENOT, Conseiller Municipal, (procuration à M. RUBIO), Mme DELMAS, Conseillère Municipale, (procuration à M. SOUBEN), Mme MOHANANDAN, Conseillère Municipale, (procuration à M. MIGNOT).

ABSENTS SANS DONNER DE MANDAT :

M. KAMATE, Adjoint au Maire, M. AMRANE, M. HITACHE, Mme CAN, Mme HAMIDI, Mme SURENDIRAN, Conseillers Municipaux.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales. M. MUSQUET, ayant obtenu l'unanimité des suffrages exprimés, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Bonsoir à tous. Nous avons deux options. Une élue est sur le pont de Drancy, elle va arriver ; soit nous commençons en l'attendant, soit nous l'attendons pour avoir le quorum. Je serais d'avis de commencer.

M. DIDIER MIGNOT :

Le quorum, nous l'avons !

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Très bien.

M. DIDIER MIGNOT :

Mais je vous fais remarquer que sans l'opposition, vous ne l'avez pas.

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

C'est justement pour cela. Avec Claudia, nous l'avons.

M. DIDIER MIGNOT :

Mais nous ne sommes pas partie négligeable, je pense que nous comptons comme des élus et que, par conséquent, il y a le quorum.

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Vous auriez pu nous dire : « On s'en va, on n'a pas le quorum », ce que je souhaite éviter. Soit vous me dites que vous êtes d'accord pour que nous commençons le Conseil, qui est d'ailleurs un petit Conseil, et nous laissons le temps à Claudia d'arriver, soit nous l'attendons. Donc, nous pouvons commencer. Nous sommes d'accord, très bien.

Mesdames et Messieurs, bonsoir, ouverture de la séance du cinquième Conseil Municipal de l'année 2019. Je vous donne la liste des excusés et procurations.

ÉLECTION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Nous proposons que Jean-Marie MUSQUET soit secrétaire de séance.

Le conseil municipal après en avoir délibéré par :

POUR : 26 Majorité Municipale

ABSTENTION : 9 Groupe « Blanc-Mesnil au cœur », 2 Groupe « Vert et Ouvert », M. Drine.

➤ PROCEDE à la nomination de monsieur Jean-Marie MUSQUET, secrétaire de l'Assemblée, pris parmi ses membres en application de l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 3 OCTOBRE 2019
--

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Y a-t-il des remarques sur ce procès-verbal ?

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par :

POUR : 26 Majorité Municipale

ABSTENTION : 9 Groupe « Blanc-Mesnil au cœur », 2 Groupe « Vert et Ouvert », M. Drine

➤ APPROUVE le procès-verbal du Conseil Municipal du jeudi 3 octobre 2019.

1. DESAFFECTATION ET DECLASSEMENT DE PARCELLES RUE ÉMILE KAHN

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Nous avons quatre points ce soir. Le premier point est la suite d'un vote du Conseil Municipal du 12 décembre 2016 qui autorisait la Ville à céder des parcelles sur l'avenue Henri Barbusse, à l'angle d'Emile Kahn, à la Société Kaufman & Broad, en vue de la construction d'un bel immeuble.

Il est question, ce soir, de constater la désaffectation des parcelles concernées, d'acter le déclassement du domaine public des parcelles et d'autoriser le maire ou son représentant à signer tout acte afférent à cette désaffectation. C'est la suite logique de ce qui avait été voté en décembre 2016.

Qui est pour l'approbation de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par :

POUR : 26 Majorité Municipale
 CONTRE : 9 Groupe « Blanc-Mesnil au cœur », 2 Groupe « Vert et Ouvert »,
 ABSTENTION : M. Drine

- CONSTATE la désaffectation des parcelles AW 976, AW 978, AW 979, AW 982, AW 983, AW 1011, AW 1012 et AW 1435,
- ACTE du déclassement du domaine public des parcelles cadastrées section AW 976, AW 978, AW 979, AW 982, AW 983, AW 1011, AW 1012 et AW 1435,
- AUTORISE monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout acte afférent à cette désaffectation, ce déclassement et la cession liée.

2. DENOMINATION D'UN NOUVEAU GROUPE SCOLAIRE

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Pour être plus précis, nous avons aujourd'hui une école maternelle sur ce qu'on appelle le haut du Blanc-Mesnil, l'extrême nord du Blanc-Mesnil : l'école maternelle Rose Blanc. Nous avons souhaité - mais c'était la suite du programme ANRU, le projet était déjà initié - compte tenu de la configuration du moment, faire un groupe scolaire maternelle et primaire, de manière à éviter que les enfants de ce quartier n'aient à traverser l'avenue Descartes pour se rendre dans les écoles Macé et Audin ; et par ailleurs, profiter de cette construction de l'école pour la placer sur le terrain vague qui est en limite des pavillonnaires. Je suis plus précis pour les personnes qui sont dans la salle: il s'agit de la parcelle qui se trouve entre l'école maternelle actuelle et la petite zone pavillonnaire en limite du Pont-Yblon à Dugny.

Une fois que l'école sera construite... C'est une belle école, à la manière des écoles Jules Ferry de l'époque. Un beau bâtiment qui se veut être un peu comme un monument au centre du village. Dès que l'ancienne école maternelle sera vidée de ses effectifs et des enfants, qui auront rejoint la nouvelle école, il y aura un square à la place de cette ancienne école. Donc, l'école donnera sur un magnifique espace vert.

Les majorités précédentes avaient choisi de dénommer l'école « Rose Blanc », ce qui s'entend, c'est un choix que l'on respecte. Aujourd'hui, c'est un tout autre projet, un tout autre groupe scolaire, beaucoup plus grand : 23 classes, 17 millions d'euros.

Nous avons pensé qu'il serait bon de donner un nouveau nom à ce groupe scolaire qui n'a plus rien à

voir avec le groupe scolaire précédent.

Cette école portera un projet d'excellence musicale sur la ville, qui est la traduction de notre envie d'innover en termes de pratiques musicales, mais surtout, le moyen le plus complet pour atteindre cet objectif, est de préparer les classes CHAM dès le primaire.

Dans ce contexte, nous avons choisi un nom - je remercie Jean-Marie Musquet de me l'avoir soufflé. Pour être transparent, je vais faire mon intelligent en vous décrivant la vie romanesque du Chevalier de Saint-George, mais je n'avais pas entendu parler du personnage avant qu'on me souffle son nom. Je suis clair.

Lorsqu'on regarde quelle a été sa vie, on constate que Joseph Bologne de Saint-George, que l'on appelle Chevalier de Saint-George, est né en esclave le 25 décembre 1745, d'un père planteur et d'une mère esclave. Il fut le premier compositeur noir de musique classique. Il a grandi en Guadeloupe, et a rejoint la métropole et Paris à l'âge de sept ou huit ans. Il a composé de la musique classique à la cour du roi Louis XV, en France.

Il est également un excellent violoniste, un excellent escrimeur, réputé invincible en tant qu'escrimeur. En 1773, il devient le directeur musical du Concert des Amateurs, puis est nommé directeur du théâtre de Madame de Montesson. Il a composé un certain nombre d'œuvres musicales. Il performait et remplissait les salles à une époque où Mozart lui-même ne les remplissait pas, selon sa biographie.

Il était militaire et en tant que militaire il a participé activement à la Révolution Française, s'est engagé au sein de l'Armée de la République où il a été nommé à la tête de la Légion franche des Américains. Il est également une figure de l'émancipation des esclaves des empires coloniaux européens dans la seconde moitié du XVIIIe siècle.

J'ajouterai qu'il a un lien avec notre territoire. On dit que Madame de Montesson le présente au Duc d'Orléans - qui était accessoirement son amant et son futur époux - qui le recrute, vraisemblablement dans les années 1770 (on n'a pas de dates précises) comme Lieutenant de la chasse du domaine du Raincy qui était situé dans la forêt de Bondy. Certainement inspiré par ses nouvelles fonctions, le Chevalier de Saint-George compose et fait jouer pour la première fois son opéra qui s'intitule « La partie de chasse » en 1778, au château du Raincy.

C'est pour ces raisons que nous vous proposons, afin d'honorer la mémoire de cette illustre personnalité, de donner son nom au futur groupe scolaire que nous allons construire et qui sera livré pour la rentrée scolaire de septembre 2020, si le temps est clément. Les délais sont très contraints mais c'est l'objectif que l'on s'est fixé avec le promoteur.

On a posé la première pierre, qui n'était pas une vraie première pierre : dans le mur, on a ouvert et les enfants de l'école ont mis des dessins, pour que plus tard, dans je ne sais pas combien de temps, si un jour le groupe scolaire est détruit on retrouve les dessins des enfants de notre époque. Lors de cette pose de la première pierre, virtuelle, les promoteurs ont dit qu'ils seraient dans les délais, si le temps est clément. On dépend toujours des intempéries, bien sûr. C'est vrai que les délais sont contraints mais on s'est fixé comme objectif une livraison pour la rentrée scolaire 2020.

Voilà ce que je souhaitais dire sur cette proposition de nouvelle dénomination du groupe scolaire.

Y a-t-il des réactions ?

M. DIDIER MIGNOT :

Merci. Nous regrettons une fois de plus de ne pas avoir été invités à cette pose de première pierre, mais c'est maintenant l'habitude. Plusieurs choses sur ce rapport.

D'abord, nous sommes favorables et nous trouvons que c'est une bonne proposition que de baptiser un lieu de notre ville du nom de ce Chevalier de Saint-George. C'est vrai que ce n'est pas un personnage très connu mais c'est bien, justement, d'amener de la nouveauté et que cela suscite la curiosité des habitants.

Après m'être entretenu avec un professeur de musique qui, évidemment, a évoqué le Mozart Noir, et avoir discuté avec des amis qui connaissent une jeune historienne qui a fait sa thèse sur ce Chevalier de Saint-George, effectivement c'est une bonne proposition et nous y sommes plutôt favorables, évidemment. Mais, nous avons un problème avec l'effacement de Rose Blanc. Nous pensons qu'il n'est pas judicieux, que c'est même une mauvaise idée, d'effacer ce nom.

Je rappelle qui était Rose Blanc. Elle était une femme résistante, déportée à Auschwitz et décédée du typhus à Auschwitz en 43. Nous pensons qu'il n'est pas bien d'effacer le nom d'une résidente déportée, morte à Auschwitz, aujourd'hui, dans une période où d'abord il y a la place des femmes dans la Résistance et puis, on le sait et on le voit partout dans le monde, il y a cette résurgence du fascisme, des montées d'extrême droite qui poussent partout en Europe, notamment. C'est très mauvais signal que d'effacer un nom tel que « Rose Blanc ». Vous avez sans doute des Gaullistes dans votre majorité qui, aussi, doivent s'interroger sur cette question de l'effacement d'une personnalité de la Résistance.

Cela étant, nous vous faisons une proposition. La maternelle Rose Blanc pourrait continuer à s'appeler maternelle Rose Blanc, même s'il s'agit d'un groupe scolaire. Nous pourrions donner le nom de l'école élémentaire au Chevalier de Saint-George. Cela nous semble être une bonne proposition puisque, je le répète de manière très claire, nous sommes favorables à ce qu'un lieu de notre ville s'appelle « Chevalier de Saint-George » mais nous sommes, encore une fois, très défavorables au fait d'effacer la mémoire de Rose Blanc dans notre ville.

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Merci de cette intervention. D'abord, ce n'est pas une question d'effacer le nom de Rose Blanc de la ville. Ensuite, vous avez choisi un symbole, c'est tout à fait respectable, et le nom de Rose Blanc n'a pas posé de problème, d'ailleurs, à l'époque - je n'ai pas le souvenir de cela - et n'en poserait pas aujourd'hui si l'on décidait de dénommer une école « Rose Blanc ».

Il se trouve que pour un groupe scolaire nouveau, on s'est dit : autant tourner une page et donner un nom qui va rechercher un autre symbole, bien qu'il ne soit pas très éloigné, finalement, du symbole de Rose Blanc.

C'est notre choix, vous avez fait à une autre époque d'autres choix, que nous avons respectés ; respectez le nôtre aujourd'hui. Je trouve que l'idée... Encore une fois ce n'est pas la mienne mais celle de Jean-Marie, qui souhaitera peut-être nous dire un petit mot sur la question. Je pense que c'est une bonne idée, et pourquoi diviser ? Non, ce serait compliqué, autant dénommer comme on vous le propose l'ensemble du groupe scolaire « Chevalier de Saint-George ». On verra par la suite. Le symbole que vous évoquez peut aussi demain être évoqué lors d'une autre dénomination d'un autre bâtiment public. On le verra mais pourquoi aller rechercher d'anciens noms que vous aviez vous-même trouvés ? Pourquoi ne pas faire un peu du neuf ? Même si le personnage est un peu plus ancien que Rose Blanc.

Chacun ses choix. Je pense que votre choix, comme le nôtre, n'est pas discutable. Cela ne doit pas mener à une polémique. J'entends vos arguments, mais il ne s'agit pas de rayer de la carte le personnage de Rose Blanc. Bien sûr que non.

Jean-Marie, souhaites-tu intervenir sur le Chevalier de Saint-George ? Non. D'accord.

Je pense que nous avons dit à peu près les choses.

M. DIDIER MIGNOT :

Nous avons fait cette proposition parce qu'elle nous semblait équilibrée. Je le répète, nous considérons

que c'est une bonne proposition que le Chevalier de Saint-George. C'est la raison pour laquelle nous insistons sur cette proposition. Permettez-moi de le dire, à partir du moment où le nom de l'école Rose Blanc disparaît, Rose Blanc disparaît des tablettes de la ville. Pour nous, c'est un problème.

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Mais qui vous dit qu'une rue ne portera pas le nom de Rose Blanc demain ? On verra.

M. DIDIER MIGNOT :

Mais-le « on verra »...

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Votez comme vous voulez. Nous vous faisons une proposition qui me semble raisonnable.

M. DIDIER MIGNOT :

Non, c'est moi qui vous fais la proposition.

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Mais la nôtre est écrite. Vous faites une contre-proposition, on la met au vote et voilà.

Juste une précision, parce que j'ai lu dans un blog un peu agressif que le groupe scolaire de 23 classes répondait à une augmentation de la population dans ce quartier. Oui, c'est vrai, mais les bâtiments neufs, c'est vous, Monsieur Mignot, qui en avez signé le permis de construire. On a modifié les façades mais « le coup était parti » sur les trois bâtiments qu'on appelle Terrasses Plein Ciel et le bâtiment Spirit aujourd'hui, lors de la précédente majorité. Nous avons simplement revu les façades. Si nous avions eu la décision au départ, nous n'aurions peut-être pas fait des bâtiments supplémentaires à cet endroit-là. La preuve, je préfère, à l'emplacement actuel de l'école maternelle, faire un square demain, de manière à aérer le quartier.

M. DIDIER MIGNOT :

Vous faites tomber quand même deux immeubles de logements sociaux pour construire un complexe immobilier de 300 logements. Ce n'était pas prévu dans l'ANRU.

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Cela revient à rénover l'ensemble du reste des logements d'Emmaüs Habitat, ce qui est un bon deal avec Emmaüs Habitat qui n'avait pas les moyens, sinon, de rénover, et qui aurait laissé souffrir les habitants de la Cité Floréal.

Nous passons au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par :

POUR : 26 Majorité Municipale

ABSTENTION : 9 Groupe « Blanc-Mesnil au cœur », 2 Groupe « Vert et Ouvert », M. Drine

➤ APPROUVE la dénomination d'un nouveau groupe scolaire Chevalier de Saint-George.

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Les deux prochains dossiers concernent l'attribution de subventions au collège Cotton pour une classe de 4^{ème} et une classe de 5^{ème}.

**3. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU COLLEGE AIME ET EUGENE COTTON POUR
L'ACCOMPAGNEMENT ET LA MISE EN PLACE DU PROJET – ANNEE 2019/2020 « BIENVENUE CHEZ
LES CELTES »**

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Le mémoire numéro 3 concerne un déplacement d'une classe de 4^{ème} en Irlande, l'objectif étant de découvrir et de s'appropriier la culture irlandaise à travers le sport, la mythologie, en lien avec les apprentissages scolaires, notamment dans des matières telles que l'anglais, le français, l'histoire, la géographie, la musique et l'éducation physique.

Notre subvention n'est qu'une contribution au voyage et elle se superpose à une subvention que l'on donne à tous les collèges de la ville, qui est votée au Conseil Municipal. C'est un complément de cette subvention, qui permettra aux élèves de découvrir l'Irlande.

Je vous propose d'aider nos enfants. Je suis assez fan de ces séjours linguistiques, vous le savez. En général, nous sommes plutôt bienveillants lorsqu'on nous demande... Mais, nous veillons à ce que les élèves se donnent un petit peu de mal et recherchent par eux-mêmes aussi un peu des subventions, pour que tout ne repose pas sur les subventions de la Ville.

Qui est pour l'attribution de cette subvention ?

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité.

➤ APPROUVE l'attribution d'une subvention de 1 500 € au collège Aimé et Eugène Cotton pour l'accompagnement et la mise en place du projet – année 2019/2020 « Bienvenue chez les Celtes ».

**4. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU COLLEGE AIME ET EUGENE COTTON POUR
L'ACCOMPAGNEMENT ET LA MISE EN PLACE DU PROJET – ANNEE 2019/2020 « DE LA SEINE A
L'OCEAN »**

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

C'est une subvention de 1 500 €, là encore, qui sera destinée à l'ensemble des élèves de 5^{ème} et des classes ULIS. Cela permettra de contribuer à l'amélioration du vivre ensemble et à s'éduquer à l'écocitoyenneté.

Ce projet est intitulé « De la Seine à l'Océan ». Il s'accompagnera d'un séjour à Vieux- Boucau, dans les Landes.

Je vous propose d'accompagner ce projet de nos élèves de classe de 5^{ème} de Cotton.

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité.

➤ APPROUVE l'attribution d'une subvention de 1 500 € au collège Aimé et Eugène Cotton pour l'accompagnement et la mise en place du projet « De la Seine à l'Océan » - année 2019/2020.

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Nous avons eu une bonne nouvelle aujourd'hui : l'annulation par le gouvernement du projet d'Europa City.

Vous le savez, le Département, les élus, globalement, une très grande partie des élus de Seine-Saint-Denis toutes sensibilités politiques confondues, étaient opposés à ce projet parce qu'on souhaitait à la fois protéger nos petits commerces mais également l'accès par l'autoroute A1 à Roissy et au nord. Nous aurions été complètement congestionnés, et puis il y a des terres agricoles de bonne qualité sur lesquelles on aurait bâti.

Nous avions en face de nous une grande partie des élus du Val-d'Oise qui, eux, voyaient un intérêt en termes de création d'emplois. Nous défendions le fait que pour les emplois créés là-bas on allait supprimer des emplois chez nous et que ce serait la contrepartie.

Jean-Yves Souben s'est bien battu sur le sujet. Nous aussi, nous avons aidé dans un premier temps l'association qui s'est constituée ; nous avons donné une subvention.

Je pense que c'est de bonne guerre de donner la parole à Jean-Yves Souben sur ce sujet ; il a probablement des choses à nous dire. On partage la joie. Et Madame Delmas aussi, bien sûr.

M. JEAN-YVES SOUBEN :

Merci. Oui, je crois que tout le monde était partant dans cette lutte, même si l'on avait des objectifs différents. Je rappelle que nous, écologistes, nos objectifs sont : renforcer l'autonomie alimentaire de la région Ile-de-France, et notamment garder ces terres agricoles. Tout bétonnage serait climaticide, augmenterait la température en période de canicule, y compris pour la Ville du Blanc-Mesnil et pour les AMAP qui pourraient se créer pour les écoles qui ont besoin de repas bio et végétariens maintenant, puisque depuis la rentrée des vacances d'automne on a un menu végétarien - qui est un peu tiré par les cheveux. Ce serait mieux d'avoir des fournisseurs de légumes bio, de proximité. Donc, nous serons très vigilants sur la poursuite du projet parce que ce n'est pas terminé, mais c'est vrai que nous apprécions à sa juste valeur cette première victoire. Il ne faut pas boudier notre plaisir.

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Merci, Jean-Yves. Nous étions tous d'accord là-dessus, c'est pourquoi je l'ai dit en préambule. Jean-Yves a une sensibilité qui l'a mené en tête du combat, en l'occurrence, même si nous avons tous été actifs à différents degrés.

Merci de votre présence. C'était un Conseil très court. Le prochain, le dernier de l'année, se tiendra le 19 décembre, juste avant de fêter Noël.

Merci à tous.